



# Associations Familiales Catholiques

---

## Confédération Nationale

Mouvement national reconnu d'utilité publique

### **Le Président**

Madame Nadine MORANO  
Secrétaire d'État chargée de la Famille  
et de la Solidarité  
14, avenue de Ségur  
75007 PARIS

Paris, le 9 octobre 2009.

Madame le Ministre,

La loi de finances 2009 a accordé aux familles ayant au moins trois enfants à charge (au sens de l'article L521-1 du code de la sécurité sociale) une réduction du malus écologique sur le taux d'émission de CO2. Or, nous regrettons de constater que cette mesure n'est toujours pas entrée en vigueur.

C'est la raison pour laquelle nous avons adressé, le 6 octobre dernier, un courrier à Monsieur Éric Woerth pour en rappeler l'urgence, vu le contexte économique actuel dont l'impact sur le pouvoir d'achat des familles est, comme vous le savez, très important. D'ailleurs, les préoccupations exprimées dans le rapport d'information sur l'évaluation des effets économiques du bonus-malus écologique et de la prime à la casse, qui a été présenté récemment par Monsieur Hervé Mariton, rejoignent celles de notre mouvement sur ce point.

Nous espérons vivement qu'il pourra y être remédié très rapidement, car les familles attendent que les engagements pris envers elles soient tenus. Nous vous remercions sincèrement des démarches que vous pourrez entreprendre auprès de votre collègue en ce sens. Nous transmettons à nos adhérents toutes les informations que vous voudrez bien nous communiquer sur la mise en œuvre de cette mesure à laquelle nous savons que vous êtes attachée.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame le Ministre, en l'expression de notre profonde considération.

Antoine RENARD